

Metz, le 26 octobre 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'Eau

Le chef du service aménagement biodiversité et eau
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire de Montigny-lès-Metz
160 rue de Pont-à-Mousson
57950 Montigny-lès-Metz

OBJET : Dossier de déclaration concernant la création du lotissement Sud Blory – La Horgne sur la commune de Montigny-lès-Metz

RÉF. : Y:\Dossiers instruits_en cours\2150. EP\MONTIGNY les METZ\La Horgne

P.J. : Dossier de déclaration – Récépissé de déclaration
Récépissé de déclaration et fiche descriptive
Courrier de notification

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Création Du Lotissement Sud Blory – La Horgne sur la commune de Montigny-lès-Metz

Ce dossier a été déposé par : SAS LA HORGNE DU SABLON

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

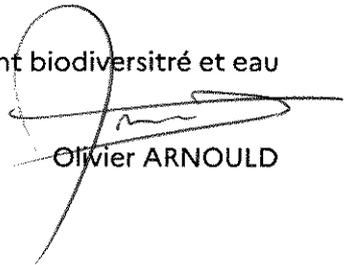
- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration n°57-2020-00223 en date du 11 juin 2020;
- une copie du courrier d'acceptation.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service aménagement biodiversité et eau


Olivier ARNOULD